

## **Programme du Sommet des chefs de police (UN COPS), 2 et 3 Juin 2016** **Siège de l'ONU, New York, salle de l'Assemblée générale**

### **2 Juin 2016**

18 heures-20 heures : **Réception à « East Lounge » au Siège de l'ONU**

### **3 Juin 2016** (salle de l'Assemblée générale, bâtiment de l'Assemblée générale)

8 h 45-9 h 45 : **Photo de groupe avec le Secrétaire général adjoint**

9 h 45-9 h 50 : **Minute de silence et présentation de vidéos**

1. Minute de silence
2. Présentation du film de la Police des Nations Unies
3. Message vidéo du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon

9 h 50-10 h 30 : **Ouverture du Sommet et allocutions de bienvenue**

1. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU
2. M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix
3. M. Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions
4. M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques

10 h 30-11 heures : **Pause-café**

11 heures-12 h 30 : **Tendances actuelles et futures concernant la Police des Nations Unies**

1. M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité
2. M. Francis Munu, Inspecteur général de la Police Nationale de la Sierra Leone
3. M. Michel-Ange Gédéon, Inspecteur général de la Police Nationale d'Haïti

Animateur : M. David Haeri, Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

12 h 30-14 heures : **Déjeuner**

14 heures-15 h 30 : **Un monde interconnecté : problèmes posés par la criminalité à l'échelle mondiale et opérations de paix des Nations Unies**

1. M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2. M. Peter Thomas Drennan, Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité
3. M. Jürgen Stock, Secrétaire général d'INTERPOL

Animateur : Commissaire Gwen Boniface, Directeur Exécutif Adjoint,  
Association Internationale des Chefs de Police

15 h 30-16 heures : **Pause-café** (Express Bar et restaurant des délégués)

16 heures-17 h 45 : **La Police des Nations Unies : lacunes, perspectives, professionnalisme**

1. M. Stefan Feller, Conseiller de Police des Nations Unies
2. M<sup>me</sup> Jane Holl-Lute, Coordinatrice spéciale pour l'amélioration de la réponse de l'ONU à l'exploitation et aux atteintes sexuelles
3. Abdallah Wafy, Représentant permanent du Niger

Animatrice : M<sup>me</sup> Martha A. A. Pobee, Représentante permanente du Ghana

17 h 45-18 heures : **Observations finales**

M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

# UN COPS

Sommet des chefs de police des Nations Unies | 2-3 juin 2016 | New York



## Tendances actuelles et anticipation des futurs rôles.

### La Police des Nations Unies a radicalement changé au fil du temps

Lors des premiers déploiements d'agents, dans le cadre de la mission de l'ONU au Congo, il y a maintenant plus de 50 ans, les activités de la Police des Nations Unies se limitaient pour l'essentiel à l'**observation et à l'établissement de rapports**. Aujourd'hui, les Policiers des Nations Unies n'ont plus un simple rôle de spectateur, mais sont des **partenaires actifs de la consolidation de la paix et du renforcement des institutions démocratiques** qui soutiennent la stabilité et la prospérité à long terme. Cette transformation s'est traduite par des changements organisationnels tels que la création d'une **capacité de police permanente pouvant être déployée rapidement** et le recours accru aux **unités de police constituées**.

Cela correspond avec les changements dans la dynamique des conflits. Le nombre de grands conflits violents a pratiquement triplé au cours des dix dernières années. Lorsque des troubles civils éclatent, l'équité et l'impartialité des agences chargées de l'application de la loi sont souvent les premiers à en pâtir. Dans certains cas, cela peut créer une spirale car l'absence d'état de droit, y compris les mauvaises pratiques policières, peuvent non seulement déclencher des troubles sérieux à l'ordre public mais également les exacerber, souvent avec de désastreuses conséquences pour les communautés.

### La Police des Nations Unies a gagné en importance

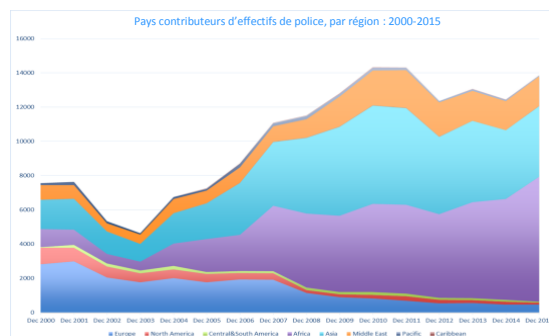
Aujourd'hui, la Police des Nations Unies, forte de **13 500 hommes**, représente **13 %** de l'ensemble du personnel en uniforme des opérations de paix de l'ONU. Ses membres constituent un **service de police à part entière** et apportent, aux États hôtes, une gamme complète de **services de soutien opérationnel et d'appui au renforcement des capacités**, que ce soit à titre de mentors, de conseillers ou de formateurs. Les responsabilités de la Police des Nations Unies peuvent comprendre : accompagner de ses homologues nationaux dans les opérations à haut risque; fournir des orientations, y compris sur la lutte contre les réseaux criminels transnationaux; appuyer les actions plus larges de **réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit**; faciliter le renforcement de l'autorité de l'État; contribuer à la lutte contre l'impunité; et, si le mandat le prévoit, assurer **temporairement l'application de la loi**. De plus en plus, la Police des Nations Unies prépare ses homologues du pays hôte à assumer la pleine responsabilité de l'exercice de la police. Au Liberia, par exemple, la Police des Nations Unies a coopéré avec le Gouvernement afin de préparer les autorités nationales chargées de la sécurité au transfert des responsabilités prévu à la fin du mois de juin 2016. Ce qui place la police des Nations Unies au **cœur des stratégies de désengagement**.

## En bref

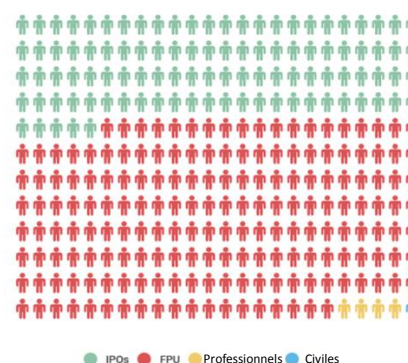
### Sollicitation accrue de la Police des Nations Unies



### Changement de contributeurs



### Composition de la Police des Nations Unies





## Tendance actuelle et rôle futur de la Police des Nations Unies

La Police des Nations Unies est désormais censée appuyer le vaste éventail d'outils que les Nations Unies mettent en œuvre dans le contexte des opérations de paix et d'autres types d'engagement. Les **domaines d'attention**, se concentrent de plus en plus sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées à un conflit, la criminalité grave et organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent. De telles menaces sont déjà symptomatiques des théâtres d'opérations dans lesquels la Police des Nations Unies sont déployées, et devraient encore s'intensifier dans les années futures.

Dans le même temps, la **technologie** est devenue un outil central des opérations de paix de l'ONU et offre des opportunités que les Policiers des Nations Unies devraient s'efforcer d'exploiter pour appuyer la protection des civils, du personnel de l'ONU et du personnel associé, et mener les activités de police fondées sur le renseignement.

## Le soutien à la Police de l'ONU est devenu plus vital que jamais

La Division de la police de l'ONU a engagé une **refonte complète du modèle opérationnel de la Police des Nations Unies**, s'attaquant aux lacunes tant en termes de doctrine que de capacités sur le terrain. Avec le soutien des États Membres, le **Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix** – l'architecture globale de la police qui harmonise les approches avec les tâches de police prévues au mandat – devrait être finalisé en 2017. Les **effectifs de la Police des Nations Unies ont gagné en sophistication**, se concentrant sur des compétences induites par la demande et opérant sur la base de nouveaux modèles de déploiement tels que les équipes spécialisées et les capacités permanentes. Pour améliorer son impact sur le terrain, la Police des Nations Unies renforce ses **partenariats** avec l'Union africaine, l'Union européenne, INTERPOL et d'autres homologues, tout en respectant les avantages comparatifs de chacun. Cette approche nécessitera des capacités étendues et une interopérabilité plus robuste.

## Donnée la priorité aux possibles améliorations

Malgré les avancées enregistrées, la réalisation de nouveaux progrès reste prioritaire :

### Renforcer la confiance dans la Police des Nations Unies

- Se concentrer sur les priorités nationales
- S'assurer que les rôles et responsabilités mutuelles sont clairement identifiés
- Veiller à ce que les préoccupations de la Police des Nations Unies soient au cœur des débats sur la paix et la sécurité au plan international
- Garantir la responsabilisation grâce à l'évaluation des performances

### Investir dans la Police des Nations Unies

- Investir dans un personnel de Police des Nations Unies diversifié, bien préparé, formé, flexible et capable
- Assurer la sûreté et la sécurité des agents déployés
- Fournir l'accès aux renseignements et aux technologies les plus récentes

### Améliorer les méthodes de travail de la Police des Nations Unies

- Promouvoir des interactions transparentes et consultatives
- Rationaliser les procédures pour le recrutement et le soutien au terrain
- Inclure les questions relevant de la Police des Nations Unies dans les discussions et mises à jour des mandats

- Conserver la mémoire de l'institution grâce à une Division de la police bien dotée en ressources

### Rationaliser les structures et les fonctions

- Optimiser les sites pour assurer l'efficacité opérationnelle
- Fournir un appui systématique et de haute qualité aux services
- Consolider les partenariats et assurer les interopérabilités

## Principes directeurs de la Police des Nations Unies

La Police des Nations Unies :

- Fait prévaloir, protège et respecte les droits de l'homme;
- Fournit un appui soucieux de l'égalité des sexes et accorde une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables;
- S'oppose à la corruption sous toutes ses formes;
- Ne ménage aucun effort pour accomplir ses tâches en ayant le souci de l'environnement;
- Procède à une évaluation exhaustive et normalisée de la situation de l'État hôte et s'appuie sur cette évaluation pour exécuter son mandat;
- Exerce ses fonctions permanentes essentielles dans le cadre de l'état de droit au sens large et de la réforme du secteur de la sécurité;
- Ne ménage aucun effort pour identifier et recruter le personnel spécialisé nécessaire pour exécuter ses mandats;
- Veille à ce que l'appui prévu pour la mise en place de capacités soit dicté par la demande et adapté aux besoins de l'État hôte;
- Tient compte du contexte politique de son travail;
- Respecte l'appropriation par l'État hôte et œuvre pour une large adhésion;
- Recherche l'engagement politique des autorités de l'État hôte;
- Planifie les activités en attachant dès le départ une importance prioritaire à leur durabilité;
- Évalue périodiquement l'exécution des tâches prévues par son mandat;
- Cultive ses partenariats.

**Politique générale 2014 du DOMP et du DAM sur le rôle de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix**

## Les défis criminels et notre réponse collective

### Indivisibilité des défis posés par la criminalité

Partout dans le monde, des populations sont gravement menacées par la persistance de la violence criminelle et les conflits. Le nombre de guerres civiles a triplé au cours de la dernière décennie. La menace du terrorisme, de l'extrémisme violent, de la piraterie, du trafic de marchandises illicites telles que des stupéfiants ou des armes, ou de la traite d'êtres humains ne cesse de s'amplifier. Soixante millions de personnes ont été déplacées de force, dans leur propre pays ou vers d'autres pays; il s'agit du nombre le plus élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les besoins humanitaires sont dictés par les conflits et exacerbés encore par les inégalités flagrantes et les phénomènes environnementaux. Le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire sont trop souvent négligés.

La nature des conflits a changé et dans certaines situations, la frontière entre violence politique et violence criminelle s'estompe. Les réseaux transnationaux regroupent de plus en plus d'acteurs non étatiques, entretiennent des relations avec le crime organisé et ont renforcé leurs liens avec les autorités et les processus politiques. Certains sont devenus des fauteurs de trouble pour la paix. Le Conseil de sécurité a reconnu dans sa résolution 21195 (2014) que les profits du crime organisé transnational soutiennent le terrorisme et l'extrémisme violent, alimentent la corruption, affaiblissent l'état de droit et compliquent la résolution des conflits. Les populations les plus affectées par ces menaces sont souvent celles que sert la Police des Nations Unies.

### La réponse de la Police des Nations Unies

Lorsque le Conseil de sécurité lui en donne le mandat, la Police des Nations Unies développe et renforce les capacités des institutions de l'État hôte à prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée. Elle a entre autres missions complexes d'aider au démantèlement et à la désorganisation de ces entités. Il est de plus en plus fréquent que des équipes spéciales, adaptées aux besoins et priorités spécifiques des institutions de l'État hôte, soient déployées en renforcement des capacités de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Pour pouvoir porter une assistance efficace aux enquêtes et poursuites nationales, la Police des Nations Unies doit disposer d'une connaissance approfondie des moteurs de l'activité criminelle, y compris d'une analyse des réseaux, de leurs motivations et de leurs *modus operandi*.

Les enquêtes sont complexes et requièrent la gamme complète de services d'appui technique à l'action policière, dont la surveillance et la criminalistique. La lutte contre la criminalité transnationale organisée sous l'angle de la répression suppose de collecter des renseignements, d'élaborer des stratégies de désorganisation et de mener des enquêtes. Les partenariats entre divers acteurs, y compris les organes de répression, de sécurité et ceux en charge du contrôle aux frontières, le secteur privé, la société civile et les communautés locales, sont également essentiels. Parallèlement au soutien de partenaires clefs tels que l'ONUSD et INTERPOL, la Police des Nations Unies bénéficie de l'appui de spécialistes de la criminalité transnationale organisée au sein de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour faciliter le partage d'informations, préserver les bonnes pratiques et coordonner l'appui des donateurs.

Au Mali, par exemple, la composante de la police de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) aide les agences nationales chargées de l'application de la loi à renforcer leur capacité d'enquête et de lutte contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé. En 2015, la Mission a mis en place un laboratoire de police scientifique de niveau 2 dans son quartier général à Bamako, permettant la collecte et l'analyse des éléments de preuve, allant de la recherche ADN aux empreintes digitales et aux analyses balistiques les plus complexes.

## En bref

### Assurer la sécurité de la Police des Nations Unies

Sur le terrain, la sécurité des Nations Unies est de plus en plus menacée. Dans le cadre de sa mission globale consistant à assurer des services professionnels de sécurité et de sûreté permettant aux Nations Unies de réaliser leurs programmes au plan mondial, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU applique une méthodologie de gestion des risques de sécurité afin d'identifier les menaces susceptibles d'affecter l'atteinte de nos objectifs; d'en évaluer la probabilité et l'impact; et de déterminer une réaction appropriée (atténuation et/ou prévention). Militaires et policiers déployés dans les opérations de paix des Nations Unies relèvent de cette méthodologie dans le contexte plus large du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

### Évaluation de la menace par l'ONUSD

« La faiblesse de l'état de droit [...] rend la région vulnérable [...] à la criminalité. Les interventions nécessaires doivent se situer au moins à deux niveaux : **des programmes concernant des biens particuliers** afin de réduire les flux de contrebande et les dommages qu'ils causent, et des efforts menés à un niveau plus général et destinés à **promouvoir l'état de droit** et à réduire la corruption dans la région. »

Source : ONUSD 2013, Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces

### Objectif de développement durable 16

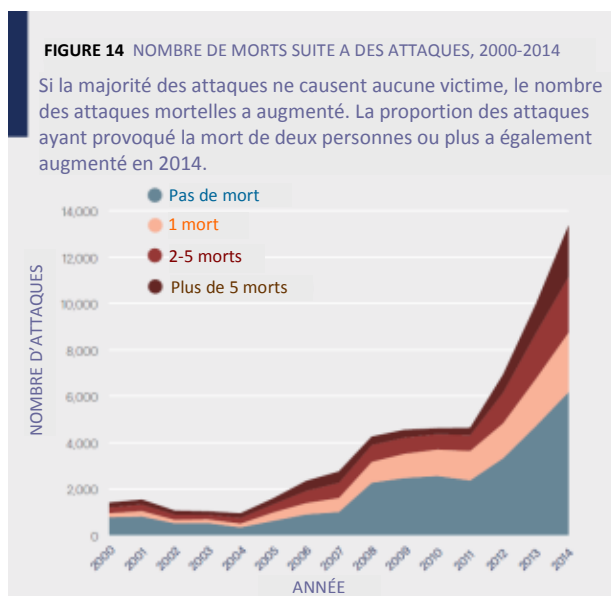


Cet objectif vise à réduire les conflits et la violence, la corruption et la criminalité organisée. Il souligne le rôle crucial de l'état de droit et de processus décisionnels inclusifs.

## Marche à suivre proposée

Les Nations Unies offrent leur envergure politique et leur légitimité mondiales. Pour leur part, les États Membres peuvent apporter un personnel hautement qualifié ainsi que des capacités, un soutien financier et politique, et la puissance technologique pour parvenir à :

1. **Renforcer les capacités de gestion et d'analyse des données** sur les menaces transnationales, grâce à des analystes de renseignements criminels formés et intégrés au cadre de renseignement déjà en place dans les opérations de paix des Nations Unies;
2. **Accroître une prise de conscience de la situation** dans les opérations de paix des Nations Unies grâce à la mise en œuvre de pratiques étayées par le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix et conformes au cadre politique général de l'ONU en matière de renseignement, à venir;
3. **Améliorer le soutien au développement des capacités** des agences des États hôtes, grâce au déploiement dans les opérations de paix des Nations Unies d'équipes spéciales qualifiées composées d'experts en criminalité transnationale organisée;
4. **Assurer un meilleur accès aux systèmes et bases de données criminelles d'INTERPOL, ainsi qu'aux technologies de l'ONUDC**, indispensables à la Police des Nations Unies et la police nationale pour combattre efficacement les menaces transnationales telles que la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la corruption;
5. **Améliorer une meilleure compréhension des menaces transnationales et un renforcement de la sécurité collective** grâce à un partage exhaustif des informations entre le système de l'ONU, les États Membres, et les organisations régionales et internationales.



Les cinq groupes terroristes les plus meurtriers (dont Boko Haram, Daech et Al-Chabab) ont été responsables de la mort de 18 444 personnes en 2014 – une augmentation de 59 % par rapport à l'année précédente.

## Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

Pour relever efficacement les défis posés par la criminalité au plan mondial, la Police des Nations Unies, les États Membres et les organisations policières internationales ont besoin de coopérer pour mettre au point des réponses collectives.

L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en est un exemple. Dans ce contexte, l'ONUDC, INTERPOL, le DOMP et le BRSAO soutiennent les pays dans la création d'unités spécialisées destinées à renforcer les actions nationales et régionales de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Cette démarche a abouti à la mise en place de cellules de lutte contre la criminalité transnationale au sein des institutions nationales de police de Guinée-Bissau, du Libéria et de Sierra Leone.

## Système de communication sécurisée 24/7 d'INTERPOL

La connectivité au système de communication sécurisée I-24/7 d'INTERPOL facilite aux plans régional et mondial la coopération « sécurisée » entre les forces de l'ordre pour un renforcement des enquêtes et du partage de renseignements. Les bases de données criminelles pertinentes pour faire face à la criminalité transnationale organisée contiennent des enregistrements relatifs à des personnes recherchées, des criminels connus, des documents de voyage volés ou perdus, des armes illicites et le traçage des armes, ainsi qu'à des personnes disparues.

Pour de plus amples informations  
Site Internet : [www.un.org/police](http://www.un.org/police)



## Déséquilibres, perspectives et professionnalisme de la Police des Nations Unies.

### Déséquilibres actuels de la Police des Nations Unies

Les activités policières des Nations Unies ont à faire face à un certain nombre de **déséquilibres** importants et à des **défis à la fois internes et externes**. Cela va d'une absence de volonté politique au soutien aléatoire accordé à la mise en œuvre des mandats des missions, ou encore des clivages au sein des sociétés et de la faiblesse des infrastructures à la fragilité des institutions chargées de la sécurité et garantes de l'état de droit. En outre, les ressources autorisées par l'Assemblée Générale des Nations Unies, sont souvent inadaptées par rapports aux objectifs et attentes mentionnés dans les mandats du Conseil de Sécurité.

La Police des Nations Unies travaille en étroite coopération avec les États hôtes et fait fond sur les **priorités nationales** ainsi que sur les **connaissances et capacités disponibles à l'échelon national**. Elle compte sur les États Membres pour fournir des agents qualifiés, bien préparés, formés et correctement équipés, et pour assurer la formation et le financement des programmes. La Police des Nations Unies se veut complémentaire de ses homologues déployés par les **organisations régionales**, qui proviennent souvent des mêmes services de police nationaux. Pour servir convenablement les populations dans le besoin, il est indispensable de **renforcer la collaboration**, la **coordination** et l'**harmonisation** entre tous les acteurs concernant les pratiques de recrutement, les normes de formation, les méthodes opérationnelles ainsi que les politiques et procédures. La Police des Nations Unies doit :

- Intégrer les **processus de planification** qui fusionnent les opérations et la logistique;
- Renforcer les **capacités d'évaluation** afin d'estimer l'état de préparation et la performance opérationnelles;
- Normaliser la **gestion des ressources humaines**, la **formation** et les **pratiques d'achat** en vue de garantir la rapidité et la flexibilité des déploiements;
- Disposer de **capacités de renseignement** afin de faciliter la perception de la situation et d'identifier les menaces qui pèsent sur les populations et le personnel des Nations Unies;
- Assurer une **direction** capable et responsable.

### Initiatives actuelles pour remédier aux déséquilibres de la Police des Nations Unies

- **Assistance aux États Membres pour préparer** leurs policiers, unités de police et experts civils, préalablement au déploiement
- Réduction des délais et transparence accrue dans la **sélection et le recrutement des candidats** par l'intermédiaire du système en ligne HERMES
- **Orientations** relatives à l'évaluation, la sélection, la **formation au niveau national** et le **recrutement ciblé**
- **Assistance** pour l'évaluation, la sélection la formation dans le pays et pour un recrutement ciblé
- Déploiements plus rapides grâce à un accord relatif aux forces et moyens en attente des unités de police constituées dans le cadre du **Système de préparation des moyens de maintien de la paix**
- Analyse et comblement des **déséquilibres des capacités et moyens des opérations de paix** des Nations Unies au travers d'inspections, d'évaluations, de contrôles et de rapports réguliers sur le manque de matériel appartenant aux contingents
- Établissement d'un « **fichier de hauts responsables susceptibles d'être recrutés** » et consolidation du concept d'**équipes spéciales** capables de fournir un savoir-faire spécialisé
- Extension des services de la **Force de police permanente** grâce à des compétences diversifiées et un ajustement flexible des profils d'expérience

## En bref

### Police des Nations Unies et droits de l'homme

La **promotion, la protection et le respect** des droits de l'homme sont au cœur de la mission de la Police des Nations Unies. Ses membres servent de défenseurs des droits de l'homme et de modèles pour leurs homologues des États hôtes dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont tenus de soulever les questions liées aux droits de l'homme dès lors qu'ils constatent des violations. La Division de la police mène une **vérification approfondie des antécédents de respect des droits de l'homme** des candidats à des postes élevés de la Police des Nations Unies. Cette dernière s'abstiendra de fournir un appui aux institutions de sécurité de l'État hôte si elles se rendent coupables d'atteintes aux droits de l'homme. Les membres de la Police des Nations Unies doivent adhérer à la **Politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels**. À cette fin, la Division de la police appuie toutes les mesures déontologiques et disciplinaires liées aux membres de la Police des Nations Unies. Elle effectue également des contrôles disciplinaires d'agents individuels; par ailleurs, cette responsabilité sera prochainement étendue à tous les contingents de police.

### Privilégier la formation

Si la résolution 49/37 (1995) de l'Assemblée générale reconnaît que la formation du personnel des opérations de paix relève de la responsabilité des États Membres, la Division de la police soutient activement ces derniers dans cette tâche essentielle. Un **puissant mécanisme de coordination** s'avère nécessaire pour aider les contributeurs dans la préparation de leurs déploiements, concevoir et mettre en œuvre des **parcours de formation normalisés adéquats** en mettant à profit l'expérience des États Membres.

## Renforcement de la performance des unités de police constituées

La Division de la police s'emploie à renforcer encore la performance des unités de police constituées, en partenariat avec les États Membres et les opérations de paix des Nations Unies. Cela suppose un soutien politique constant – et des ressources – pour permettre à la Division de la police de :

- Revoir et faire appliquer les orientations destinées aux unités de police constituées;
- Augmenter la capacité de gestion des déploiements et les contributions;
- Renforcer le contrôle de la performance opérationnelle;
- Rationaliser la création et le déploiement rapide d'unités de police constituées, y compris d'unités opérationnelles mixtes (hommes-femmes);
- Promouvoir l'initiative concernant des unités de police constituées en attente.

## Comblent les lacunes existantes au sein de la Police des Nations Unies

Assistance du **Secrétariat des Nations Unies** grâce à :

- Un renforcement des mesures de sûreté et de sécurité pour le personnel déployé;
- Un soutien accru sur le terrain, y compris en matière d'aide sociale;
- Un renforcement de la formation au cours de la mission et au leadership;
- Une utilisation de la Force de police permanente induite par la demande;
- Une rationalisation des pratiques de sélection et de recrutement.

Les **États Membres** sont encouragés à soutenir la Police des Nations Unies via :

- La mobilisation des organes législatifs de l'ONU pour lever les obstacles structurels;
- Des conseils que nécessite l'action policière internationale;
- La nomination de policiers et de civils dotés de compétences spéciales et dûment équipés;
- Un élargissement du recrutement de policières au plan national;
- Des mesures d'incitation professionnelles pour le déploiement de policiers des Nations Unies;
- Une formation accrue préalable au déploiement et un leadership plus fort;
- Des unités de police constituées convenablement (ré)équipées, maîtrisant les accords de commandement et contrôle;
- L'examen de mesures visant à renforcer le déploiement d'agents de police féminins, y compris des critères défavorables aux policières.

## Valeur ajoutée des policiers de retour de mission

Les rotations de deux ou quatre années des agents et des hauts responsables de la police dans les opérations de paix des Nations Unies ont donné lieu à la création d'un **pôle d'experts** dotés d'informations, de connaissances, de savoir-faire technique, d'expériences et de compétences au sein des services de police nationaux.

Les États Membres peuvent tirer profit des déploiements internationaux en considérant la **Police des Nations Unies comme un moyen** d'étendre leur propre base de connaissances ou celle des autres. L'expérience, les perspectives et l'appréciation des différences culturelles que les policiers tirent de leur service au sein de la Police de l'ONU leur confèrent une **meilleure préparation** pour répondre aux défis grandissants posés aux polices nationales.

Parmi les autres effets multiplicateurs, on peut citer, sans s'y limiter :

- Le partage de renseignements criminels et des dernières technologies policières;
- Donner plus de pouvoir aux femmes dans l'ensemble de la société, grâce aux policières de retour dans leur pays;
- La sensibilisation aux menaces affectant l'État hôte et présentant de possibles dimensions régionales et internationales.

## Équilibre des genres : un effort mondial

La Police des Nations Unies continue de s'employer activement à atteindre l'objectif d'un **effectif composé à 20 % de policières**. Fin 2015, après le recrutement de 3 000 nouvelles policières, le pourcentage de femmes s'élevait à 10 %. C'est insuffisant. Pour relever certains des **défis structurels** que pose l'atteinte de cet objectif, la Division de la police contribue à **l'augmentation du nombre de policières éligibles** en organisant des ateliers réservés aux femmes et préparant à l'examen de sélection.

## Prise en compte de la problématique hommes-femmes

Pour répondre aux exigences et à la complexité des tâches assignées à la Police des Nations Unies, la prise en compte du genre dans toutes les activités de la Police des Nations Unies est un impératif opérationnel pour satisfaire les besoins de sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons.



La Division de la police a également développé des orientations sur une approche des activités de police sensible aux sexospécificités – **UN Police Gender Toolkit** – disponible sur:

<http://repository.un.org/handle/11176/387374>

Site Internet : [www.un.org/police](http://www.un.org/police)

Twitter : #UNCOPS



Cette réunion sans précédent qui rassemble des Chefs de Police du monde entier a vocation à définir la voie que la Police des Nations Unies doit emprunter pour être plus efficace sur le terrain et faire face aux enjeux de police du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Point de la Situation

Si éloignées soient-elles, **les menaces actuelles et futures**, notamment la **criminalité organisée sous toutes ses formes, la violence et l'extrémisme qui fait le lit du terrorisme**, sont des risques majeurs pour la sûreté, la sécurité et les moyens de subsistance des populations du monde entier. Elles sapent les fondements de la gouvernance nationale et la capacité de la police à prévenir et détecter les infractions, mener des enquêtes, protéger les personnes et les biens et maintenir l'ordre public. Les coûts sont nettement moindres quand la Police des Nations Unies s'emploie à prévenir ces phénomènes que quand elle intervient une fois qu'ils ont évolué et **pris de l'ampleur**. **Rappelons que la Police des Nations Unies a besoin du soutien des États Membres.**

Les quelque 14 000 membres de la Police des Nations Unies constituent l'une des composantes les plus importantes des opérations de paix. Répartis dans 18 opérations et autres missions, ils sont déployés dans des circonstances où les systèmes garants de l'état de droit sont faibles, fragiles, illégitimes voir même absents. Grâce à leur polyvalence et à leur connaissance des langues, les membres de la Police des Nations Unies **protègent les civils** aux côtés des 93 000 soldats de la paix. Ils aident la police et les autres services chargés de l'application de la loi dans les pays hôtes à lutter contre **le crime organisé**, ils aident leurs homologues nationaux à mener des enquêtes et des opérations spéciales, ainsi qu'à assurer la sécurité en période électorale, et appuient la restructuration et la remise sur pied des services locaux de police, notamment en ce qui concerne la réforme des institutions chargées de la sécurité, de la police des **frontières** et du contrôle de l'immigration. Leur action s'inscrit dans le cadre de stratégies de police globales tournées vers **les populations** et reposant sur l'utilisation stratégique du **renseignement criminel**.

Mettant à profit sa singularité, la Police des Nations Unies coopère, entre autres, avec ses partenaires du système onusiens mais aussi avec l'Union africaine, l'Union européenne ou INTERPOL, en vue de renforcer les moyens dont disposent les acteurs nationaux et locaux pour **appliquer la loi** dans le respect du droit international des **droits de l'homme**, lequel vient en renfort des activités menées aux niveaux national, régional et international pour briser la logique criminelle et concourir à la lutte contre les **principaux facteurs** de conflit et de violence, y compris **les injustices et les inégalités sociales**. L'expérience et la compréhension des différences culturelles que les policiers acquièrent au service des Nations Unies de même que les perspectives ouvertes à eux dans ce cadre **les préparent à faire** face aux difficultés toujours plus grandes que la police de leur pays doit surmonter.

## Pourquoi un sommet maintenant?

**2016 est une année cruciale** pour la Police des Nations Unies. Les **évaluations** approfondies que l'ONU a effectuées en 2014 et 2015 sur les nouvelles technologies et l'innovation dans les opérations de maintien de la paix, l'avenir de ces opérations, les femmes, la paix et la sécurité, l'architecture du système de consolidation de la paix et **l'objectif de Développement Durable 16** sur la paix, la justice et l'efficacité des institutions ont débouché sur des recommandations d'un grand intérêt pour la Police des Nations Unies.

Conjugué à la **résolution 2185 (2014)** du Conseil de sécurité sur le maintien de l'ordre international et **aux sommets d'annonces de contributions** aux activités de maintien de la paix, cela a eu pour effet de relancer la dynamique d'amélioration de l'aptitude de la Police des Nations Unies à s'acquitter des tâches que lui confie le Conseil de Sécurité. Le caractère transnational des menaces actuelles l'exige et notre sécurité collective en dépend.



« Je demande instamment à tous les États Membres de s'impliquer dans la Police des Nations Unies et d'envoyer le plus haut responsable de la police nationale au sommet des chefs de police de l'ONU, en juin, à New York.

Cette manifestation de premier plan offre une occasion unique de resserrer les liens entre la Police des Nations Unies et les services de police nationaux, et de tirer des enseignements des pratiques policières des uns et des autres. »

Ban Ki-moon  
17 février 2016

## EN BREF

### À qui s'adresse le Sommet?

Le Sommet réunira les plus hauts dirigeants de la police de plus de 100 **États Membres**, ainsi que des experts internationaux. Le **Secrétaire général, Ban Ki-moon**, ouvrira les débats.

### En quoi consiste le Sommet?

Une réception sera organisée le 2 juin au soir. Les exposés et les débats en séance plénière qui se tiendront le lendemain avec de hauts responsables de l'ONU offriront l'occasion d'échanger des points de vue sur ce que **les pays contributeurs** attendent de la Police des Nations Unies pour ce qui est de satisfaire au mieux les **besoins de la communauté internationale en matière de sécurité**.

## Objectifs

Le Sommet UN COPPS offrira aux Chefs de Police, aux principaux partenaires et aux hauts responsables de l'ONU une occasion unique d'évoquer les sujets suivants :

- 1 La **conception du maintien de la paix par la Police des Nations Unies** comme un outil stratégique pour l'avenir adapté aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle;
- 1 Comment s'assurer que les composantes Police des Nations unies déployées dans les opérations de maintien de la paix constituent des outils stratégiques adaptés aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle;
- 1 La **complémentarité entre les activités de police internationales (celles des Nations Unies) et celles menées au niveau national** pour atténuer les effets des menaces transnationales;
- 1 Un **changement de regard** sur les problèmes nationaux grâce aux enseignements que la Police des Nations Unies a tirés de ses activités et à ses bonnes pratiques;
- 1 **Les avantages qu'il y a pour les policiers à être déployés** dans des missions de l'Organisation des Nations Unies (acquisition de compétences, formation et perspectives de carrière);
- 1 **Les lacunes actuelles de la police des Nations Unies** dans les domaines suivants: capacités humaines et administratives, spécialités, formation et possibilités de coopération triangulaire;
- 1 Les activités de police fondées sur le **renseignement** et les possibilités d'accroître l'efficacité de la Police des Nations Unies grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation.

## Textes issus de sommet

Les principaux résultats du Sommet seront les suivants :

- 1 Un **document exposant les attentes et les engagements des participants** sera établi par les organisateurs;
- 1 Le **renforcement des partenariats stratégiques** grâce à la consolidation des relations des États Membres entre eux et avec les partenaires régionaux et internationaux;
- 1 Un **inventaire de ce qui manque** pour répondre aux besoins opérationnels, qui sera utile pour les préparatifs de la conférence de suivi du Sommet sur le maintien de la paix de 2015 qui se tiendra à Londres en septembre 2016;
- 1 Une **feuille de route permettant** d'assurer le suivi concret des initiatives de la Police des Nations Unies.

Les conclusions du Sommet seront également prises en compte dans le prochain rapport du Secrétaire général consacré à la Police des Nations Unies, à paraître fin 2016.

## CHIFFRES CLES



Police déployée dans  
**13** opérations de  
maintien de la paix sur 16  
**+5** missions politiques  
spéciales sur 17



**16,041** autorisé  
sur 169,000 personnels  
déployés



Environ  
**640 million**  
de dollars pour la police et les  
équipement policiers sur un  
budget total de 8,6 milliards



**129** pays contributeurs  
de personnel de police  
depuis 1990

\*Chiffres de Février 2016



plus de  
**13,500**  
Policiers déployés\*

dans **18** missions  
[13 DOMP 5 DAP]

venus  
de **90** pays  
et dont plus de

**10%** sont des  
femmes

- Opérations de maintien de la paix.
- Missions politiques spéciales

\* Sur un effectif autorisé de 16,041 policiers, opérant dans le Cadre d'orientation stratégique.